Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260513-DCM2026_044-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-044 - ÉLUS – Désignation des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID)

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	22	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mardi 5 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le treize mai, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Paulette LAMBERT, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Virginie TOUZARD, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Gérard LELOUP, Cécilia VENET-LASNIER, Kahina SAADI

Pouvoirs : Michel CROCHET a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Justine WINCKLER DRUMARE a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Simon MARTIN a donné pouvoir à Vincent GUYOT, Loeiza LE GAL a donné pouvoir à Camille LAMOUR, Chantal CHARRERON a donné pouvoir à Kahina SAADI, Eric MAHE a donné pouvoir à Gérard LELOUP, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Cécilia VENET-LASNIER

Absence : Michel CROCHET, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Vincent TANGUY

Secrétaire de séance : Jocelyne DARDEVET

La Commission Communale des Impôts Directs est une instance communale compétente en matière de fiscalité directe locale. Elle intervient notamment dans l'évaluation des bases d'imposition des taxes locales et dans l'examen des situations ayant une incidence sur l'établissement des rôles d'imposition.

Elle est composée du maire ou de son représentant, président de droit, et de commissaires désignés par la Direction générale des finances publiques sur

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260513-DCM2026_044-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

proposition du conseil municipal. Pour les communes de plus de 2 000 habitants, elle comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, les commissaires doivent être choisis parmi les contribuables de la commune, de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, âgés de 18 ans révolus, jouissant de leurs droits civils et fiscaux, inscrits aux rôles des impositions directes locales et imposés à l'une des taxes directes locales dans la commune, afin de garantir une représentation équilibrée des différentes catégories de contribuables.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein de la CCID pour la période 2026-2029.

VU le Code général des impôts, notamment l'article 1650 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs à la suite du renouvellement général des conseils municipaux ;

CONSIDÉRANT les dispositions fixant la composition et les conditions de désignation des commissaires de la CCID ;

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉSIGNE la liste des commissaires proposés à la Commission Communale des Impôts Directs pour la période 2026-2029 :

- Madame Noëlle CHENOT, Maire de Surzur, Présidente de droit
- Madame Jocelyne DARDEVET
- Monsieur Marcel JUTEL
- Madame Sylviane LE ROUX
- Monsieur Vincent GUYOT
- Monsieur Dominique MICHEL
- Madame Denise NICOL
- Madame Jacqueline SAVARY
- Madame Carole RAMAUX
- Monsieur Daniel JOANNIC

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260513-DCM2026_044-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

- Madame Emilie CHAUMORCEL
- Madame Chantal CHARRERON
- Madame Kahina SAADI
- Madame Cécilia VENET-LASNIER
- Monsieur Gaël LACROIX
- Madame Eva PAUGET

PRÉCISE que la présente liste sera transmise au Directeur départemental des finances publiques en vue de la nomination des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs, conformément à la réglementation en vigueur ;

PRÉCISE que les commissaires exerceront leurs fonctions dans le respect des obligations de confidentialité et des dispositions fiscales en vigueur ;

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la transmission du dossier aux services compétents de l'État.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 18 mai 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 18/05/2026 Qualité : Maire	Jocelyne DARDEVET